

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>15</i>
<i>Représentés :</i>	<i>3</i>
<i>Absents :</i>	<i>5</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>18</i>

Séance publique du 23 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 17 juin, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.

Mrs Sébastien FABRE, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

M. Marc HENRY-VIEL représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

M. Pierre MALGOUYRES représenté par M Pascal PRINGAULT

Mme Magali POQUET représentée par Mme Francine TEISSIER

Absents :

Mme Sandrine AUBRY

M Yohan ENCAUSSE

M Jean GARGUILLO

Mme Karine MINIC

Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Maurice TEULIER

**Délibération n°
DL20250607**

**DECLASSEMENT ET VENTE DES PARCELLES AN 281 et
AN 298 à la SCI ROUERQUE ALUMINIUM**

Vu la demande d'acquisition de terrains adressée par la SCI Rouergue Aluminium concernant les parcelles AN 281 d'une superficie de 878 m² et AN 298 d'une superficie de 751 m² au prix de 30 € le mètre carré en date du 24 février 2025 ;

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale de ces parcelles ;

Vu l'article L 141-3 du Code de la voirie routière stipulant que les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, ce qui n'est pas le cas dans le projet de vente susvisé ;

Où l'exposé de M Edmond ROUTABOUL, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **De déclasser** les parcelles AN 281 et AN 298 relevant du domaine public communal d'une superficie totale de 1 629 m²,
- **D'autoriser** le transfert de ces parcelles dans le domaine privé de la Collectivité ;
- **D'autoriser** la vente des parcelles AN 281 et AN 298 à la SCI Rouergue Aluminium au prix de 30 € le m² soit 48 870 € ;
- **De dire que** les frais liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur ;

- **De donner** tout pouvoir à Mme le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

POUR : 17

ABSTENTION : 1

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance

Maurice TEULIER



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : **24 JUIN 2025**
- Sa publication :
 - o Affichée le : **24 JUIN 2025**
 - o Retirée le :